
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
EN DATE DU 21 JUIN 2023**

DEUXIEME RESOLUTION

*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rectification d'une erreur matérielle
sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise des termes du rapport du Conseil d'administration,

constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à (3.891.655) euros, DECIDE de l'affecter au compte "*Report à nouveau*", lequel serait porté d'un montant de (5.828.201) euros à un montant de (9.719.856) euros,

PREND ACTE d'une erreur matérielle contenue dans la rédaction du montant du résultat de l'exercice 2021 qui était de 2.695.004 euros et non, de 2.695.040 euros comme indiqué par erreur dans le procès-verbal d'assemblée générale du 15 juin 2022, étant précisé que cette erreur n'a pas eu d'incidence sur l'affectation du résultat 2021,

.../...

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, 28.954.304 voix ayant voté pour, 4.317 voix ayant voté contre et 512 voix s'étant abstenues.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

DONNE tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à *LegalVision Pro* à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

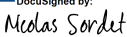
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, 28.957.903 voix ayant voté pour, 1.215 voix ayant voté contre et 15 voix s'étant abstenues.

*

*

*

Extrait certifié conforme à l'original.

DocuSigned by:

B94476E0DB9C412...

Monsieur Nicolas Sordet
Directeur Général

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1. Evénements principaux de l'exercice.....	3
1.2. Evénements postérieurs à la clôture.....	4
1.3. Principes, règles et méthodes comptables	4
2. Informations relatives au bilan.....	5
2.1. Actif.....	5
2.1.1. Immobilisations incorporelles	5
2.1.2. Immobilisations corporelles.....	5
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	6
2.1.3. Immobilisations financières	6
2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations	7
2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.....	7
2.1.4. Produits à recevoir	7
2.1.5. Créances	8
2.2. Passif.....	9
2.2.1. Capitaux propres	9
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres	9
2.2.2. Tableau des provisions	10
2.2.3. Dettes financières et autres dettes.....	11
2.2.4. Charges à payer	12
2.2.5. Produits constatés d'avance.....	12
3. Informations relatives au compte de résultat.....	13
3.1. Chiffre d'affaires.....	13
3.2. Production immobilisée.....	13
3.3. Crédit d'impôt recherche	13
4. Autres informations	13
4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	13
4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail.....	13
4.3. Engagements hors bilan.....	14

4.4 Informations relatives à l'effectif.....	14
4.5 Informations relatives aux bons de souscription et attributions gratuites d'actions	15

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Événements principaux de l'exercice

La société « AFYREN », créée en avril 2012, a pour objet la recherche et le développement dans le domaine des biotechnologies et écotechnologies, environnementales et industrielles.

- **Financements :**

Afyren a effectué un premier remboursement en capital pour un montant de 0,3 M€ de Prêts Garantis par l'Etat souscrits en mai 2020 pour un montant total de 2,6 M€ auprès de la Banque Populaire, la BNP, le Crédit Agricole et de BPI.

- **Instruments financiers :**

Dans le cadre de sa stratégie d'attraction et de fidélisation des dirigeants et salariés de l'entreprise, le Conseil d'administration a mis en œuvre la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021 pour des émissions d'instruments financiers :

- 17 500 BSPCE 2021 en février 2022, 15 000 BSPCE 2021 en mars 2022 et 7 500 BSPCE 2021 en juillet 2022 au profit respectivement du Président du conseil d'administration, d'un salarié de la Société AFYREN et d'une administratrice. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence sur une durée de 3 ans ;
- 20 000 BSA 2022 au profit du Président d'AFYREN NEOXY ;
- 257 620 actions « gratuites » à chacun des deux dirigeants. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence sur une durée de 3 ans et des performances de marché ;
- 17 969 actions « gratuites » au profit de 5 salariés de la société.

- **Avancées significatives en termes d'ESG :**

Portée par une gouvernance ambitieuse, avec une directrice RSE au comité exécutif d'AFYREN depuis 2021 et un comité RSE présidé par une administratrice – Caroline Lebel – nommée à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte (AGM) de juin 2022, l'ESG a connu des avancées significatives en 2022.

Au premier trimestre, et à la suite d'un travail de concertation avec ses parties prenantes internes et externes, AFYREN a arrêté sa Raison d'Être : « *Rendre possible une industrie bas carbone et circulaire en apportant des solutions biosourcées bâties pour et avec notre environnement* ». La feuille de route ESG de la Société s'articule donc naturellement autour de ces 3 axes.

En juin 2022, l'AGM a aussi entériné la nomination d'une nouvelle administratrice indépendante, Patrizia Marraghini, qui prend la tête du comité d'audit d'AFYREN. Patrizia apporte de nombreuses années d'expérience sur les sujets juridico-financiers, commerciaux et contractuels au sein de grandes entreprises internationales cotées en bourse.

A la date du présent document, le conseil possède donc deux administrateurs indépendants, dont le Président, et affiche un taux de féminisation de 29%.

Les efforts constants d'AFYREN pour documenter et améliorer ses processus en lien avec un développement durable de la société ont conduit à une amélioration sensible de sa notation ESG. Début 2022, AFYREN a obtenu notation Ethifinance de 66/100, en progression de 11 points par rapport à l'année précédente lui permet d'attendre le niveau « Avancé + », ce qui met en évidence un niveau de maturité ESG nettement supérieur (+ 33 pts) à ce que l'on observe pour des entreprises comparables (en termes d'effectifs et de secteur d'activité).

1.2. Événements postérieurs à la clôture

En janvier 2023, AFYREN annonce avoir conclu un projet de partenariat⁽¹⁾ avec Mitr Phol, un leader mondial de l'industrie sucrière en vue de l'implantation d'une bioraffinerie en Thaïlande. Ce projet, porté par une joint-venture détenue par AFYREN à 70% et Mitr Phol à 30%, cible le marché asiatique qui représente 25% du marché mondial des acides carboxyliques. Cette deuxième usine vise une capacité de production d'environ 28 000 tonnes par an représentant un chiffre d'affaires d'environ 60 millions d'euros à pleine capacité. Le calendrier de construction et de démarrage de production est à préciser à l'issue des études d'ingénieries prévues au second semestre 2023.

⁽¹⁾ La finalisation de cet accord devrait intervenir mi-2023, sous réserve d'accord des parties sur les termes définitifs du partenariat.

1.3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par le règlement 2018-07 de l'ANC du 10 décembre 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

En dehors des marques qui ne sont pas amorties, les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles sont calculés suivant le mode linéaire sur 10 ans.

2.1.1.1 – Frais de R&D

La méthode retenue concernant les frais de recherche et développement est l'inscription à l'actif. Ces dépenses sont ainsi amorties sur une durée de 10 ans.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent aux frais de R&D relatives au projet R&D Booster.

La production immobilisée est constituée des coûts internes de personnel, valorisés pour 226 798 €.

2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	3 ans
- Matériels et outillages	1 à 3 ans
- Mobilier	2 à 5 ans

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Début exercice	Acquisitions	Cession / mise au rebut	Valeur brute fin exercice	Amort début exercice	Amort exercice	Cumul amort fin exercice	VNC fin exercice
Frais de développement	3 681 511	-	-	3 681 511	-1 116 557	-368 151	-1 484 708	2 196 803
Concessions, brevets	685 109	59 111	-	744 220	-150 420	-74 619	-225 039	519 181
Immobilisations incorporelles en cours	659 957	224 988	-	904 944	-	-	-	904 944
Installations techniques, matériel et outillage industriels	293 576	222 330	-65 000	450 906	-209 946	-60 482	-270 428	180 478
Installations générales, agencements, aménagements divers	57 359	18 139	-	75 498	-14 771	-12 200	-26 971	48 527
Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 392	1 555	-	24 947	-12 418	-3 619	-16 037	8 910
Immobilisations corporelles en cours	1 957	117 796		119 753		-	-	119 753
TOTAL	5 402 862	301 135	-65 000	6 001 779	-1 504 113	-519 072	-2 023 184	3 978 595

2.1.3. Immobilisations financières

	Début exercice	Acquisition apports Virements	Diminution	Fin exercice
Participations évaluées par équivalence	23 501 150	-	-	23 501 150
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Actions propres	71 483	103 414	-	174 897
Autres créances immobilisées	230 403	-	159 365	71 038
Prêts et autres immobilisations financières	27 798	35 059	1 395	61 462

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives

d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au cours de l'exercice 2021, la société Afyren a souscrit un contrat de liquidité et de surveillance du marché ayant pour objet de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Pour l'exécution de ce contrat, Afyren a mis à disposition au cocontractant une somme de 300 000 € en espèces sur ce compte de liquidité. Au 31 décembre 2022, la valeur de ce compte est répartie entre le poste « Actions propres » pour la partie investie en titres et le poste « Autres créances immobilisées » pour la partie en espèces disponible sur le compte liquidité.

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés et report avant affect	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SAS AFYREN NEOXY	46 100 999	50,62%	23 501 000	-	-	
841 603 350	- 6 853 026		23 501 000	- 7 886 719		

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
Clients – Factures à établir	494 188
Organismes sociaux	2 086
Etat	-
Divers	32 500
Intérêts courus	146 321
TOTAL	675 095

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêt		-	-	
	Autres immobilisations financières		61 462	-	61 462
	Actions propres et compte liquidité rattaché		245 935	245 935	-
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		788 343	788 343	-
	Personnel et comptes rattachés		834	834	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		2 086	2 086	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	364 791	364 791	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	95 724	95 724	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	36 900	36 900	-
	Groupes et associés		5 648	5 648	-
	Débiteur divers		32 500	32 500	-
Charges constatées d'avance		113 861	113 861	-	
TOTAL		1 748 084	1 686 622	61 462	

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Le capital est composé de 25 868 568 actions de 0,02 euros de valeur nominale.

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	515 240	2 131	-	517 371
Primes, réserves et écarts	85 070 292	21 600	2 131	85 089 761
Report à nouveau	-3 133 197	- 2 695 005	-	-5 828 202
Résultat	-2 695 005	-3 891 655	- 2 695 005	-3 891 655
Subventions d'investissement	852 976	-	64 139	788 837
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	80 610 306	-6 562 929	-2 628 735	76 676 112

Le 9 décembre 2022, le Conseil d'Administration constate, en date du 7 décembre 2022, une augmentation de capital issue de l'acquisition définitive du plan d'actions gratuites du 7 décembre 2021 pour un montant de 2 130,88 € par émission de 106 544 actions ordinaires nouvelles ; d'une valeur nominale de 0,02 € chacune. L'augmentation de capital porte le capital social à 517 371,36 €, divisé en 25 868 568 actions.

Le 27 septembre 2022, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution de 20 000 BSA au profit du Président d'AFYREN NEOXY. Ces BSA ont été souscrits par le bénéficiaire au prix de 1,08 € l'unité, soit la somme de 21 600 €.

Les subventions d'investissement se décomposent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Subvention Ademe 2016	68 390	68 390
- Dont quote-part reprise au résultat	- 27 584	- 20 745
Subvention BPI – CMI phase 2 (1)	573 000	573 000
- Dont quote-part reprise au résultat	- 231 110	- 173 810
Subvention R&D Booster	406 141 €	406 141 €
Total	788 837	852 976

Ces subventions seront réintégrées au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes.

2.2.2. Tableau des provisions

Libellés	N-1	+	-	N
Provision réglementées	-	-	-	-
Provision pour risques	13 900	-	-	13 900
Provisions pour charges	7 615	184 715	-	192 330
Provisions pour dépréciations	-	-	-	-
TOTAL	21 515	184 715	-	206 230

	Ventilations des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dotations de l'exercice	184 715	-	-
Reprise de l'exercice	-	-	-
TOTAL	184 715	-	-

2.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 900 723	3 900 723	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit	2 348 824	579 012	1 769 811	-
Emprunts et dettes financières Divers	2 368 482	876 070	1 432 412	60 000
Fournisseur et comptes rattachés	384 572	384 572	-	-
Personnel et comptes rattachés	467 192	467 192	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	451 929	451 929	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	116 718	116 718	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	30 025	30 025	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	134 935	134 935	-	-
Produits constatés d'avance	4 475 342	750 000	3 000 000	725 342
TOTAL	14 678 742	7 691 166	6 202 223	785 342

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	181 979
Charges sociales provisionnées	119 789
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	243 523
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	268 906
Personnel	285 213
Organismes sociaux	76 085
Autres charges fiscales	2 938
TOTAL	1 178 433

2.2.5. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués de l'étalement sur 10 ans, prorata temporis, du versement d'avance de 10 ans de redevance fixe (7 500 000€ HT) au titre de la concession de licence, soit 4 475 342 €.

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :	-	-	-
- Biens	860 000	-	860 000
- Services			
Chiffre d'affaires net	860 00	-	860 000

3.2. Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 226 798 € et est constituée des frais de personnel liés au projet R&D Booster sur l'exercice.

3.3. Crédit d'impôt recherche

La rubrique crédit d'impôt recherche, soit 364 791 €, est constitué du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) déclaré au titre de 2022.

4. Autres informations

4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

La société ne provisionne pas le montant des indemnités de départ à la retraite. Le montant de l'engagement est estimé selon la Recommandation ANC 2013-02, en tenant compte des modifications apportées à cette recommandation en 2021. Ces modifications n'ont pas d'impact significatifs sur le montant de l'engagement.

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	67 482	67 482

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation utilisé est de : 3,80%
- Le taux de charges sociales utilisé est de : 42%
- Le taux d'évolution des salaires utilisé est de : 1,50%

4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant.

4.3. Engagements hors bilan

	N	N-1
Gages données	32 500	32 500
Garantie reçue : Fonds National de garantie – Prêt participatif Amorçage des PME et TPE	111 880	171 880
Garantie reçue : Fonds Auvergne PPA	18 000	30 000
Garantie reçue : Fonds de garantie d'intervention d'AI/SI	500	2 500
Garantie reçue : Fonds Européen d'Investissement	91 880	131 880
TOTAL	254 760	368 760

4.4 Informations relatives à l'effectif

	Personnel salarié
Cadres	25
Non cadres	7
Total	32

4.5 Informations relatives aux bons de souscription et attributions gratuites d'actions

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, les attributions suivantes sont intervenues :

- 17 500 BSPCE 2021 en février 2022, 15 000 BSPCE 2021 en mars 2022 et 7 500 BSPCE 2021 en juillet 2022 au profit respectivement du Président du conseil d'administration, d'un salarié de la Société AFYREN et d'une administratrice. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence sur une durée de 3 ans.
- 20 000 BSA 2022 au profit du Président d'AFYREN NEOXY.
- 257 620 actions « gratuites » à chacun des deux dirigeants. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence sur une durée de 3 ans et des performances de marché.
- 17 969 actions « gratuites » au profit de 5 salariés de la société.

Catégorie de titre	Date de création	Date Limite de Validité	A l'ouverture de l'exercice	Attribués durant l'exercice	Annulés ou exercés durant l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur d'exercice
BSPCE 2	03/06/2015	31/12/2025	182 000			182 000	0,40
BSPCE 3	29/12/2015	31/12/2025	257 000			257 000	0,63
BSPCE 4	14/06/2017	14/06/2022	87 500		-87 500	0	N/A
BSPCE 5	26/06/2019	10 ans à compter de la date d'attribution ⁽¹⁾	590 000	40 000		630 000	2,06
BSA	15/05/2018	31/12/2023	50 000			50 000	1,40
AGA 2021	11/06/2021	Période minimal d'acquisition fixée à 1 an à compter de la date d'attribution ⁽²⁾	106 544	533 209	-106 544	533 209	N/A
BSA 2022	15/06/2022	1 ans à compter de la date d'attribution ⁽³⁾		20 000		20 000	7,19

⁽¹⁾ les attributions des BSPCE 5 sont intervenues à compter du 01/07/2019

⁽²⁾ les attributions des AGA 2021 sont intervenus à compter du 07/12/2021

⁽²⁾ les attributions des BSA 2022 sont intervenus à compter du 27/09/2022

AFYREN

Actif			Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement	3 681 511	1 484 708	2 196 803	2 564 954
		Concessions, brevets et droits similaires	744 220	225 039	519 180	534 688
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours	904 944		904 944	659 956
		Avances et acomptes				
	TOTAL		5 330 676	1 709 747	3 620 929	3 759 600
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	450 906	270 428	180 478	83 630
		Autres immobilisations corporelles	100 444	43 008	57 436	53 562
		Immobilisations en cours	119 753		119 753	1 957
		Avances et acomptes				
		TOTAL		671 104	313 436	357 667
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	23 501 150		23 501 150	23 501 150
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	174 896		174 896	71 483
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	132 499		132 499	258 200
	TOTAL		23 808 546		23 808 546	23 830 833
Total de l'actif immobilisé			29 810 327	2 023 184	27 787 143	27 729 582
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes		572		572	
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	788 343		788 343	621 744
		Autres créances	538 483		538 483	848 947
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL		1 326 826		1 326 826	1 470 691	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités		62 332 680		62 332 680	67 128 050	
TOTAL		62 332 680		62 332 680	67 128 050	
Charges constatées d'avance			113 860		113 860	74 192
Total de l'actif circulant			63 773 940		63 773 940	68 672 934
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			93 584 268	2 023 184	91 561 084	96 402 517
Renvois :			(1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)		71 038	230 402
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients	

AFYREN

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Capitaux propres	Capital (dont versé : 517 371)	517 371	515 240
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	85 088 611	85 069 142
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 150	1 150
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-5 828 201	-3 133 197
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation	-3 891 654	-2 695 004
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)		
	Situation nette avant répartition	75 887 276	79 757 330
	Subvention d'investissement	788 836	852 975
	Provisions réglementées		
Total		76 676 113	80 610 306
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	13 900	13 900
	Provisions pour charges	192 330	7 615
	Total	206 230	21 515
	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles	3 900 722	3 826 867
Dettes	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 348 823	2 658 963
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 368 482	2 705 092
	Total	8 618 028	9 190 923
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
Dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	384 572	510 917
	Dettes fiscales et sociales	1 065 863	841 165
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	134 935	2 348
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Total		1 585 370	1 354 431
Produits constatés d'avance		4 475 342	5 225 342
Total des dettes et des produits constatés d'avance		14 678 741	15 770 696
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		91 561 084	96 402 517
Dettes	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		3 727
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	7 014 565	12 785 870
	à moins d'un an	7 664 176	2 984 826
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

AFYREN

		France	Exportation	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services			859 999	882 264
	Chiffre d'affaires net			859 999	882 264
	Production stockée			226 798	49 262
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			37 093	9 657
	Subventions d'exploitation			156 616	27 023
Charges d'exploitation (2)	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 929 457	1 486 749
	Autres produits				
	Total			3 209 966	2 454 957
	Marchandises	Achats			
		Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats		155 640	88 269
		Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)			2 471 078	1 598 878
Produits financiers	Impôts, taxes et versements assimilés			45 784	33 213
	Salaires et traitements			2 821 804	2 224 746
	Charges sociales			1 108 075	841 780
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	519 071	461 783
		• sur actif circulant	provisions		
		• pour risques et charges			
	Autres charges			184 715	7 615
	Total			46 927	9 543
Résultat d'exploitation		A		-4 143 131	-2 810 873
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Charges financières	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			178 954	2 668
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change			391	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières	Total			179 346	2 668
	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			299 831	301 374
	Différences négatives de change			641	265
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			300 472	301 640
Résultat financier		D		-121 126	-298 972
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E		-4 264 257	-3 109 845

AFYREN

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	138 080	195 882
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	138 080	195 882
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	375	-2 075
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	129 892	22 153
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	130 267	20 078
Résultat exceptionnel		F	
		7 812	175 803
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		-364 791	-239 037
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-3 891 654	-2 695 004
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	1 032	19 308
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



AFYREN

Siège social : 9-11 RUE GUTENBERG – 63000 CLERMONT-FERRAND
Société anonyme au capital de 517 371,36 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

AFYREN

Siège social : 9-11 RUE GUTENBERG – 63000 CLERMONT-FERRAND

Société anonyme au capital de 517 371,36 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société AFYREN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AFYREN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

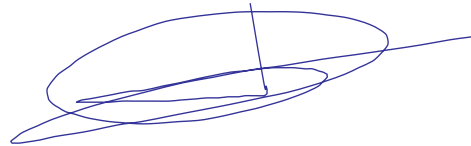
– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 21 mars 2023

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Gael DHALLUIN

Associé